Image not found or type unknown

je ne veut pas etre licencie j'aimerai partir vivre en france

Par **christy**, le **11/02/2011** à **22:04**

voila je travail j'ai un contrat a durée indeterminé et j'aimerai partir vivre en france mais je n'aimerai pas perdre mes droits j'ai 10ans anciennete alors dites moi ce que je droit merci.

Par **Cornil**, le **12/02/2011** à **18:45**

Bonsir christy
Si tu ne veux pas être licencié, ni (de ce que je comprends, démissionner) et poursuivre ton contrat en France, il ne reste qu'à espérer que ton employeur a des établissements en France, auquel cas tu peux demander une mutation, que l'employeur n'est nullement obligé d'accepter.
En démissionnant, mais en trouvant un emploi CDD ou intérim d'au moins 91 jours en France, tu récupèrerais tes droits à indemnisation chômage, mais évidemment pas tes droits à indemnités de liceenciement du fait de ton ancien employeur.
bon courage et bonne chance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés